

126333



LES

PAROISSES

DU

DIOCÈSE DE LYON

ARCHIVES ET ANTIQUITÉS

PAR

#

L'ABBÉ AD. VACHET,



MISSIONNAIRE DE LA MAISON DES CHARTREUX DE LYON

Colligite fragmenta ne pereant.

(S. JEAN, VI. 12)



H 2096

ABBAYE DE LÉRINS
IMPRIMERIE M. BERNARD

1899

Salles.

Village en Beaujolais, justices basses et moyennes du prieur de Salles et du seigneur de Champrenard, haute justice du duc d'Orléans ; sénéchaussée de Villefranche, prieuré de Bénédictins dépendant de Cluny, et Chapitre noble de Chanoinesses ; annexe, sous le vocable de Saint-Martin, de la paroisse de Blacé, après en avoir été l'église-mère ; telle était la physionomie de ce petit village avant la Révolution. Mais il faut remonter à des temps plus anciens, car Salles est une des plus anciennes paroisses du Beaujolais.

Au point de vue de la justice, Salles fut une prévôté, avant qu'elles ne fussent réduites au nombre de cinq.

Dès le XII^e siècle, un prieuré simple de Bénédictins de Cluny fut fondé à Salles ; il y avait un prieur et deux religieux, et quelquefois en plus un sous-prieur et un sacristain. Ils avaient été appelés là pour diriger un Chapitre de douze pauvres demoiselles du Beaujolais, que les seigneurs de Beaujeu avaient fondé. Le prieur était supérieur du Chapitre, aidé dans ses fonctions par un sacristain. Ces demoiselles n'étaient soumises ni à vœux ni à clôture ; elles vivaient en particulier dans leur maison, se réunissaient à certaines heures pour des exercices de piété, sans y être rigoureusement obligées, usaient de leur patrimoine, héritaient de leur famille, acquéraient ou aliénaient des fonds, etc. Elles avaient même une chapelle dans la collégiale de Beaujeu pour pouvoir, lorsqu'elles étaient à la cour, vaquer facilement à leurs exercices de piété. Cet état de choses dura jusqu'en 1647. Telle est une première version.

En voici une seconde : au XII^e siècle, le prieuré des Bénédictins de Cluny, fondé par les sires de Beaujeu, existait seul à Salles et vivait de sa vie propre. A cette même époque, une maison de dames Bénédictines existait dans l'île de Grelonges, près de Messimy, en Dombes. Cette maison était peu distante du prieuré de Salles. En 1268, elles furent forcées de désertier l'île à cause d'une inondation, elles y revinrent cependant ; en 1299, elles y étaient trente-trois. Mais en 1300, une nouvelle inondation survint, les Bénédictines se retirèrent à Salles. Alors il ne resta plus au prieuré que deux religieux, le prieur et le sacristain, chargés de diriger les nouvelles venues. Alors aussi on fit deux modifications dans l'église, à l'usage des Bénédictines. On fit construire une tribune en bois dans toute la longueur de la nef pour leur servir de chœur, et l'on grilla la chapelle de droite, qui devint exclusivement la chapelle de ces dames, où elles faisaient les cérémonies de profession et de prise d'habit, et où elles descendaient recevoir la sainte communion. Cette tribune fut démolie en 1780, lors des grandes réparations. Je crois devoir à la suite de ces deux versions consigner ce qu'en dit Louvet : Salles est un prieuré dépendant de Cluny, il a douze religieuses prébendées, celles qui surpassent ledit nombre succèdent selon leur rang de réception. Il y a un prieur duquel elles dépendent, un sacristain et un autre religieux pour le service des dites dames.

Ce couvent de Salles aurait été fondé par Guichard de Beaujeu, dit le Grand. Il eut en secondes noces une fille, Eléonore, qui se fit religieuse à Polletins, laquelle après, par dispense du pape, fut transférée à Salles, environ l'an 1317. On croit que ce fut le commencement du couvent de Salles. Et Louvet ajoute : Grelonges était autrefois prieuré dépendant de Salles.

Cette seconde version est-elle la bonne ? On n'y voit pas quelle place est faite aux douze jeunes filles prébendées par les sires de Beaujeu. Mais ces deux versions se pourraient concilier si l'on admettait, ce qui n'est pas téméraire, que la fondation des ducs fut faite dans l'île de Grelonges, que ces jeunes filles furent placées sous la règle bénédictine, que leur nombre s'accrut et qu'elles finirent, après les inondations mentionnées, par s'établir à Salles dans les conditions susdites. — Il n'en restera pas moins une grosse différence pour la date. Est-ce au XII^e ou au XI^e siècle ? Il me semble bon de s'en tenir au manuscrit de Pierre Louvet.

Ces religieuses furent dirigées par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, puis par les prieurs de Limas, enfin, après leur transfert, par les prieurs de Salles. — Le cimetière des religieux était dans la cour du cloître ; les religieuses avaient un caveau dans leur chapelle.

Les conditions de la vie religieuse, au prieuré de Salles, étaient loin d'être sévères. Mais, en 1647, le cardinal de Conti, abbé commendataire de Cluny, voulut, sous prétexte de leur faire mener une vie plus parfaite, les transférer à Lyon. Ces dames s'y refusèrent, mais consentirent à se soumettre à la clôture ; elles devinrent alors Chanoinesses régulières.

Cette réforme diminua leurs ressources, un incendie, qui survint en 1705, les réduisit presque à la pauvreté. Cet état précaire dura de longues années, jusqu'à l'avènement d'une femme énergique et intrigante, qui fut la dernière prieure, Marie Victoire Richard de Ruffey.

Désireuse de secouer le joug que les Bénédictins de Cluny faisaient peser sur la communauté, elle s'adressa à l'Archevêque de Lyon, Mgr de Montazet, qui entra dans ses vues, et l'abbé de Cluny eut un successeur, le neveu même de l'Archevêque, qui se contenta des titres y attachés et renonça aux bénéfices qui en découlaient. Peu après, le prieuré passa sous la juridiction immédiate de l'Archevêque.

Alors s'opéra une transformation radicale. Jusqu'à cette prieure, quatre degrés de noblesse suffisaient pour faire partie de la communauté de Salles. En 1782, elle obtint du roi que les Chanoinesses fussent tenues de faire preuve de neuf degrés de noblesse du côté paternel, la mère constatée demoiselle, et qu'elles prissent le titre de Chanoinesses-Comtesses. Elles portèrent alors une croix d'or, émaillée de blanc et de vert, à huit pointes égales, les flammes en or, ornée de quatre fleurs de lys, une dans chaque angle, surmontée d'une couronne de comte, et ayant au centre une médaille représentant Saint Martin, patron du

prieuré, avec ce titre : *Comtesse de Sallés*, et au revers, la Sainte Vierge avec cette légende : *Virtutis nobilitatisque decus*. Le ruban était violet liseré d'or et se portait en sautoir.

Ce ne fut pas tout. Cette prieure rêva de réunir à son Chapitre les magnifiques revenus du Chapitre de Beaujeu. Elle finit par réussir, et fut mise en possession par une lettre de cachet, qui supprimait le Chapitre de Beaujeu et en faisait passer tous les biens au prieuré de Salles.

Les Chanoinesses retrouvèrent alors un peu de leur ancienne splendeur, et firent de grandes réparations. Ces réparations furent telles que les habitants s'en inquiétèrent ; ils craignirent que les Dames ne fissent valoir les dépenses qu'elles avaient faites pour leur enlever l'usage de l'église conventuelle. De là un procès. Une transaction eut lieu en 1784, par laquelle ces dames s'engagèrent à faire construire pour les habitants une nouvelle église et un nouveau chapitre. Ces promesses, furent remplies ; en 1785, M. Paschal, chanoine de Lagnieu, y fut installé comme vicaire.

Ces dames avaient des projets plus grandioses, mais la Révolution les arrêta. Quelques maisons seulement furent faites sur le plan arrêté.

L'antique cloître du prieuré de Salles était encore debout en 1793 ; il tomba alors sous le marteau des démolisseurs ; on en voit cependant encore un des quatre côtés. On voit aussi quelques bâtiments de ceux que construisirent les Bénédictins à la fin du XV^e siècle. — A côté de la façade principale de l'église, on voit une des entrées du cloître.

L'église de Salles resta paroissiale jusqu'en 1450 ; à cette date, le siège et le service paroissiaux furent transférés à Blacé, qui était annexe. La raison de ce changement, nous l'avons déjà signalée. — (V. Blacé). — Au Concordat, Salles devint succursale, et l'église plus spacieuse, dont nous parlons plus haut, et qui n'avait pas été aliénée, devint église paroissiale.

Les Salles, Parochia de Salis, Aulæ, Aularum.

Village en Forez, justice de Cervières, bailliage de Montbrison ; simple annexe, sous le vocable de Saint Pierre, de la paroisse de Cervières, dont elle fut la mère-église. Cependant je fais remarquer que, dans les registres de Paroissiaux, souvent les curés sont nommés aussi bien curés des Salles que curés de Cervières. Il fallut l'intervention de l'archevêque pour faire résider le vicaire aux Salles. — Le seul curé de Rotars y était établi. — 200 Communians.

Sur le chemin des Salles à Rézétable, le rocher de la Mule, appelé dans les anciens titres *Pierre Saint-Martin*. On y portait les enfants mort-nés dans l'espérance que, par l'intercession de saint Martin, ils reprendraient assez de vie pour recevoir le baptême.

C'est aux Salles qu'habitait jadis l'illustre maison de Charbonnières, dont l'un des membres fut doyen de Montbrison en 1362.